



**Confédération Française de l'Encadrement -
Confédération Générale des Cadres**

I. Valeurs et engagements

« Prendre en compte ce qui est bon ou mauvais pour les hommes et les femmes qui travaillent dans l'entreprise »

La confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres (C.F.E.-C.G.C.) est un syndicat d'inspiration libérale. Elle concentre son action sur l'élargissement de la hiérarchie salariale, le maintien des plafonds de la sécurité sociale et la réduction de la fiscalité.

La C.F.E.-C.G.C n'a aucune tendance politique, confessionnelle ou raciale. Elle est indépendante et se veut de nature strictement syndicale.

Les engagements de la C.F.E.-C.G.C. :

1. Promouvoir les intérêts des salariés face aux logiques purement financières, en favorisant l'emploi et le développement des entreprises et des services;
2. Porter l'innovation sociale pour faire converger les droits des salariés et leurs attentes nouvelles;
3. Assurer l'assistance juridique personnelle des adhérents dans le cadre professionnel;
4. Favoriser l'insertion des jeunes, porteurs de nouvelles compétences;
5. Agir pour que la réduction du temps de travail bénéficie à tous, y compris aux cadres;
6. Défendre des retraites garanties pour tous grâce à un mode de financement élargi;
7. Permettre à tous ceux ses membres de peser sur des choix sociaux de plus en plus européens.

Etude réalisée par Younes Faleg (Y.faleg@hotmail.com) dans le cadre du cours GIE 64375 « Relations humaines dans les affaires internationales », programme de MBA en gestion internationale de l'université Laval, professeur Gérard Verma.

II. Historique

La confédération générale des cadres a été créée le 15 Octobre 1944 par des ingénieurs et des cadres qui voulaient affirmer leur situation dans un cadre réglementaire. Son statut juridique est issu de la loi de 1884 sur les syndicats. En 1981, elle a changé de nom pour devenir, la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres, voulant ainsi promouvoir la notion de personnel d'encadrement et marquer sa vocation. L'adhésion C.F.E.-C.G.C est ouverte aux techniciens, agents de maîtrise, forces de vente, cadres, ingénieurs et à ceux qui ont la vocation pour le devenir dans les secteurs public et privé.

III. Structure et Organisation

Structure et répartition

La C.F.E.-C.G.C est composée de fédérations et de syndicats professionnels. Elle est représentée au niveau de l'entreprise par la section syndicale.

La confédération est organisée en 24 unions régionales (UR), 99 unions départementales (UD) et 54 organisations professionnelles. A fin 2002, la C.F.E.-C.G.C revendiquait 184.038 adhérents dont 22 500 représentants dans les instances sociales et économiques et 7 500 délégués syndicaux dans les entreprises. Un quart de ses effectifs sont établis dans les régions suivantes : Ile-de-France, régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nord-Pas-de-Calais

<i>Répartition sexuelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 80 % sont des hommes • 20 % sont des femmes.
<i>Répartition professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 62,5 % sont ingénieurs et cadres. • 36,5 % sont agents de maîtrise et techniciens. • 1 % sont employés
<i>Répartition géographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • 25 % proviennent d'Ile-de-France • 75% le reste de France.

Ressources financières

La C.F.E.-C.G.C dispose d'un budget de l'ordre de 13 685 228 €. Elle mobilise 29.000 titulaires de mandats syndicaux et près de 13.000 mandats d'intérêts locaux (données de l'année 2000).

Etude réalisée par Younes Faieg (y_faieg@hotmail.com) dans le cadre du cours GIE 64375 « Relations humaines dans les affaires internationales », programme de MBA en gestion internationale de l'université Laval, professeur Gérard Verma.

Ce sont les personnes morales (fédérations, syndicats) qui adhèrent à la confédération, les personnes physiques s'inscrivent directement auprès des structures précitées.

L'assemblée générale ordinaire (composée des délégués, des fédérations, syndicats et unions territoriales adhérentes de la confédération) se réunit en Congrès tous les trois ans. Lors de cette assemblée le président de la confédération ainsi que tous les autres membres du comité exécutif sont directement élus.

La section syndicale fait partie d'un syndicat professionnel déterminé en fonction de sa branche d'activité (par exemple : le syndicat professionnel de la métallurgie, la chimie, la banque...). C'est au syndicat qu'il appartient de rendre effective l'adhésion, de remettre la carte syndicale, d'encadrer la cotisation et d'apporter les informations et les conseils sur tous les problèmes de la branche professionnelle.

IV. Combats du moment :

La confédération mène actuellement plusieurs combats :

- La lutte contre la « loi de la démocratie sociale ». Elle permettrait à l'entreprise d'être prioritaire par rapport à toute la branche d'activité. L'entreprise peut ne pas appliquer une décision qu'elle aurait pourtant actée, arguant de ses intérêts.
- La défense des employés handicapés en entreprise.
- La revendication de la présence des cadres aux conseils d'administration des entreprises.
- Enfin, la fiscalité est un autre thème de lutte pour la confédération des cadres.

Rôle dans la négociation collective

La confédération participe directement à la négociation collective interprofessionnelle en tant qu'organisation représentative à l'échelon national et indirectement, par l'intermédiaire de ses fédérations et syndicats à la négociation collective de branches et d'entreprises.

V. Présence internationale :

Participation aux conférences annuelles de l'O.I.T

La C.F.E.-C.G.C participe directement aux conférences internationales annuelles de l'organisation internationale du travail(O.I.T). Elle dispose d'un siège au sein de la délégation française et un autre dans la délégation des travailleurs, qu'elle occupe avec le statut de conseiller technique.

Etude réalisée par Younes Fateg (y.fateg@hohmail.com) dans le cadre du cours GIE 64375 « Relations humaines dans les affaires internationales », programme de MBA en gestion internationale de l'université Laval, professeur Gérard Verma.

Représentation au niveau de L'O.C.D.E

Elle dispose d'un siège de titulaire plus un autre suppléant à la Trade Union Advisory Committee (TUAC) de l'organisation de coopération et développement économiques (O.C.D.E).

Représentation au niveau Européen

La C.F.E.-C.G.C est affiliée directement à la confédération européenne des cadres (C.E.C.) dont elle est à l'origine de sa création en 1989. La C.F.E.-C.G.C participe indirectement aux consultations de la commission européenne.

Elle participe par ailleurs directement aux organes suivants de l'union européenne :

- Comité consultatif de la C.E.C.;
- Comité Économique et Social;
- Comité permanent de l'emploi;
- Comité consultatif pour la formation professionnelle;
- Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur les lieux de travail.

VI. Publication

- ❖ « **La lettre confédérale** » : est une interface électronique mise à jour chaque deux mois. Son contenu permet de consulter et d'exploiter l'ensemble de l'information rendue publique par la C.F.E.-C.G.C.
- ❖ « **Encadrement Magazine** » : est un magazine mensuel, destiné aux militants disposant d'un mandat syndical, il est l'outil du délégué C.F.E.-C.G.C.
- ❖ « **La Newsletter "Le + syndical"** » : est une lettre d'information bimensuelle. C'est un nouveau lien entre l'internaute et la C.F.G.-C.G.C.